

## ProcØdure d'admission en Année Prøpa

Ouverte à toutes les sections des titulaires du baccalaurØat.

Les Øtudiants potentiellement intØressØs par cette année de formation sont ceux qui souhaitent :

(1) concourir pour intØgrer le [cycle supØrieur de formation « chef de projet multimØdia »](#) de l'IIM ;

(2) postuler dans une autre Øcole multimØdia, d'infographie, de communication visuelle, etc ;

(3) ou bien encore acquØrir une culture gØnØrale multimØdia avant de poursuivre leurs Øtudes dans une autre voie.

**Les Øtudiants sont recrutØs au niveau du baccalaurØat. Toutes les sections sont admises.**

La sØlection des candidats en [année prØparatoire](#) est effectuØe **sur dossier uniquement**.

### Le dossier de candidature

Les Øtudiants doivent remplir attentivement et avec soin le [dossier de candidature](#).

Les dossiers sont analysØs dans l'ordre de leur rØception. A l'issue de l'examen du dossier, le candidat reØoit un courrier notifiant soit le rejet de sa candidature, soit son acceptation (année prØparatoire), soit un courrier de convocation pour un entretien de motivation (cycle supØrieur).

Les candidats doivent joindre au dossier tous les documents nØcessaires à l'Øvaluation de leur candidature :

#### PiŁces obligatoires :

- une lettre de motivation.
- une photocopie de la carte d'identitØ, ou une photocopie du passeport pour les Øtudiants Øtrangers.
- les relevØs de notes des deux derniŁres années en cours (des trois derniŁres en cas de redoublement).
- une photocopie de vos diplØmes.
- le rŁglement des frais de traitement du dossier ( voir [fiche tarif](#) ).

#### Certaines piŁces sont facultatives :

Lettres d'apprØciation de vos professeurs ou de relations professionnelles, dossier comprenant vos rØalisations techniques (sites, animations, etc) et/ou graphiques (dessins, images, etc).

### **Confirmation et admission d' definitive :**

Dès réception du courrier de confirmation de votre admission, le candidat doit nous retourner sous un délai de 15 jours maximum un dossier complet comportant un bulletin d'engagement d'inscription, un acompte sur les frais de scolarité, ainsi que les documents relatifs à la sécurité sociale. L' admission est alors d' definitive.

### **L'intégration à l'IIM :**

Un courrier vous sera adressé pour vous informer de la date de rentrée. Celle-ci se déroule généralement à la fin du mois de septembre ou au début du mois d'octobre en fonction du calendrier pédagogique.

### **Désistement :**

Le désistement pour convenance personnelle, entraîne l'abandon de toute prérogative relative au remboursement des droits d'inscription. En revanche, l'échec au Baccalauréat autorise la totalité du remboursement (hors frais de dossier) sur présentation du relevé de notes.

[Télécharger la plaquette en annexe préparatoire](#)